

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15110</b>	De <b>Mme Michèle Martinez</b> ( Rassemblement National - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>
<b>Rubrique &gt;étrangers</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Délinquance et population carcérale étrangère dans les Pyrénées-Orientales	<b>Analyse &gt; Délinquance et population carcérale étrangère dans les Pyrénées-Orientales.</b>
Question publiée au JO le : <b>13/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la délinquance et la population étrangère dans les Pyrénées-Orientales. Le 16 janvier 2024, la préfète des Bouches-du-Rhône a annoncé que 67 % des délits commis en centre-ville à Marseille sont le fait d'étrangers. Cette annonce confirme, une fois de plus, le lien entre l'immigration et la délinquance. Un autre exemple, celui de Paris : en 2022, selon la préfecture de police, « 70,4 % des vols avec violences » et « 75,6 % des vols simples » sont du fait d'étrangers. Ils représentent près de 25 % de la population carcérale alors qu'ils sont 7,4 % en France, ce qui signifie qu'un écroué sur 4 est étranger et qu'ils sont trois fois plus représentés en prison que dans la société. Le département des Pyrénées-Orientales étant frontalier, elle souhaite savoir quel est le taux de délinquance étrangère dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que le taux de représentation des étrangers dans la population carcérale du département.